



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240405-D2024\_36\_SI-AR

## DECISION 2024-36

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique qui autorise, jusqu'au 31 décembre 2024, les acheteurs à conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT,

Vu l'attestation en date du 2 avril 2024 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que suite à l'évolution du projet de la Maison de la Nature et du Tourisme, il est nécessaire de réaménager l'espace dit « géorium » en salle de réfectoire,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux dans des délais compatibles avec la mise en œuvre des travaux de scénographie et de muséographie afin de garantir une ouverture au public au dernier trimestre 2024,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de travaux de « Modification des locaux géorium et rangement de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande », d'un montant total de 98 963,86 € HT, composé de 6 lots, est conclu le 5 avril 2024 avec les entreprises suivantes :

- la société LORRAINE TOITURE, 85 route de Sierck à 57480 RETTEL pour le lot n° 1 : charpente et pour un montant de 5 579,74 € H.T. soit 6 695,69 € T.T.C.,
- la société BONECHER, 5 voie Romaine à 57280 SEMECOURT pour le lot n° 2 : menuiserie extérieure et intérieure et pour un montant de 39 141,70 € H.T. soit 46 970,04 € T.T.C.,
- la société NESPOLA, Impasse des Varimonts à 57140 WOIPPY pour le lot n° 3 : plâtrerie et pour un montant de 20 100,00 € H.T. soit 24 120,00 € T.T.C.,
- la société COME, 11 rue des Potiers d'Etain à 57070 METZ pour le lot n° 4 : électricité et pour un montant de 9 133,26 € H.T. soit 10 959,91 € T.T.C.,
- la société IDEX, 8 rue Mens à 55002 BAR-LE-DUC pour le lot n° 5 : Chauffage-Ventilation-Sanitaire et pour un montant de 19 999,99 € H.T. soit 23 999,99 € T.T.C.,
- la société LES ARTISANS DU SOL, 28 bis rue de la Libération à 57685 AUGNY pour le lot n° 6 : sols minces et pour un montant de 5 009,17 € H.T. soit 6 011 € T.T.C.,

**Article 2 :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 avril 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCE, le*

**06 AOUT 2024**